



**Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional de Camargue**  
**DÉLIBÉRATION DU COMITE SYNDICAL**  
**Séance du 29 mai 2024**

L'an deux mille vingt-quatre, le Comité Syndical du Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional de Camargue, légalement convoqué le 13 mai 2024 s'est réuni à Arles le 29 mai 2024 à 09 h 00 sous la présidence de **Madame Anne CLAUDIUS-PETIT**.

Madame Anne CLAUDIUS-PETIT a ouvert la séance à laquelle ont été présents ou représentés 17 membres sur 23, soit 72 voix sur 92.

**Étaient présents Mesdames et Messieurs** : Anne CLAUDIUS-PETIT, Jacqueline BOUYAC, Cyril JUGLARET, Martine AMSELEM, Catherine BALGUERIE-RAULET, Eva CARDINI, Marie-Christine CONTRERAS, Jean-Paul GAY, Aline CIANFARANI, Pierre RAVIOL, Patrick DE CAROLIS, Bernard ARSAC

**Étaient absents et représentés Mesdames et Messieurs** : Mandy GRAILLON représentée par Patrick DE CAROLIS, Corinne CHABAUD représentée par Martine AMSELEM, Christelle AILLET représentée par Pierre RAVIOL, Frédéric GIBERT représenté par Marie-Christine CONTRERAS, Jérôme BERNARD représenté par Jean-Paul GAY

**Étaient absents et excusés Mesdames et Messieurs** : Ludovic PERNEY, Emmanuel LESCOT, Martial ALVAREZ, René RAIMONDI, François JOURDAN, Antoine DE LA ROCHE AYMON

**Assistaient à la séance** : Jacques NOU, Didier HONORE, Gaël HEMERY, François LETOURNEUX, Sandrine ANDREANI, Alexandra MATUSCAK, Olivier BRIAND, Sandrine KIRAMARIOS, Nicolas WECK, Estelle ROUQUETTE, Magalie GORCE, Muriel CERVILLA, Christophe FONTFREYDE, Magali BLANC, Elodie AUJOULAT, Emilie IPSILANTI

## DÉLIBÉRATION N°CS-2024-043

Objet : approbation du rapport d'activité 2023 des sites Natura 2000 Trois Marais

Le Comité Syndical,

**Vu** le décret 70-873 du 25 septembre 1970 instituant le parc naturel régional de Camargue,  
**Vu** la loi n°2007-1773 relative au Parc naturel régional de Camargue,  
**Vu** les articles L.333-1 et suivants du Code de l'Environnement définissant les Parcs naturels régionaux et leur champ d'application  
**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,  
**Vu** le décret n°2011-177 du 15 février 2011 portant renouvellement de classement du Parc naturel régional de Camargue et adoption de sa Charte,  
**Vu** le décret n°2018-49 du 29 janvier 2018 portant prorogation du classement du Parc naturel régional de Camargue jusqu'au 15 février 2026,  
**Vu** la délibération n°01 du 07 octobre 2022 relative à la modification des statuts du Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional de Camargue,  
**Vu** les statuts du Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional de Camargue, et notamment l'article 6.2  
**Vu** la convention d'animation Natura 2000 des sites Trois Marais, pour la période du 24 juin 2022 au 23 juin 2024,

### ➤ Considérant

- Que le syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional de Camargue (SMG-PNRC) met en œuvre les missions définies à l'article R.333-1 du Code de l'Environnement et les décline au travers de sa charte,
- Que chaque année, il met en œuvre des actions afin de répondre à ses objectifs,
- Que l'activité du Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional de Camargue fait l'objet d'un rapport d'activité global annuel et de rapports d'activité ciblés par action,
- Qu'en 2023, des actions ont été effectuées dans le cadre de l'animation Natura 2000 Trois Marais,
- Que ce rapport sert également de justificatif à l'appui de l'obtention de dotations ou de subventions,
- Qu'un rapport d'activité a été établi pour l'année 2023,
- Qu'il revient à l'assemblée délibérante d'examiner ce rapport,

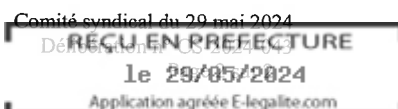
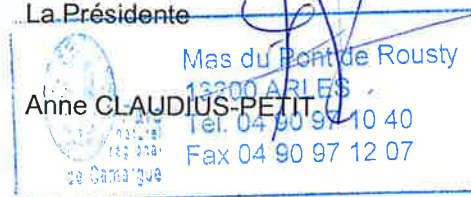
Après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés,

### ➤ Décide

- D'approuver le rapport d'activités Natura 2000 3 Marais,
- D'autoriser la Présidente du Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional de Camargue à prendre toutes les dispositions nécessaires et à signer toutes pièces et actes utiles, relatifs à cette délibération.

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et l'an susdits,

La Présidente



## CONSEIL CONSULTATIF Commission Eau et milieux naturels En date du 25/04/2024

Salle du Conseil – Mas du Pont de Rousty

### Note technique

Intitulé : Rapport d'activité 2023 des sites Natura 2000 « Trois Marais »  
Dossier suivi par : Gaëtan PLOTEAU / Service Eau, Biodiversité et Développement rural



### Temps forts de l'animation

#### - Etude hydraulique de la vallée des Baux



Figure 1 : Roselière au marais de Beauchamp

gestionnaires du site (CEN PACA, Chasseurs, manadier). Dans le même temps, le Syndicat intercommunal du Vigueirat et du canal de la vallée des Baux (SIVVB) qui avait pour projet de réaliser une étude hydraulique préalable à des travaux de restauration de berges sur le canal de la vallée des Baux, a souhaité mobiliser des partenariats pour une meilleure prise en compte du patrimoine naturel

Il s'agit d'un projet qui a émané de la volonté de plusieurs acteurs de concilier les activités socio-économiques, les enjeux de risques inondations et de préservation du patrimoine naturels. Le Parc de Camargue en 2022, en partenariat avec le CEN PACA, a proposé un projet d'étude hydraulique des marais de Beauchamp qui visait à concilier les enjeux cités précédemment afin d'aboutir à une gestion concertée entre les différents



Figure 2 : Canal de la vallée des Baux

REÇU EN PREFECTURE

le 29/05/2024

Application agréée E-legalite.com

99\_DE-013-2513 02295-2024 0529-CS\_2024\_043

dans les travaux de restauration. Après plusieurs réunions de concertation, le SIVVB en partenariat avec le Parc naturel régional des Alpilles et le Parc naturel régional de Camargue via l'animation Natura 2000 (Trois Marais) a proposé de porter un projet de schéma directeur de la vallée des Baux intégrant l'étude hydraulique des marais de Beauchamp et des marais de l'Illon.

- Les MAEC

Les mesures agro-environnementales accompagnent les exploitants vers une amélioration des pratiques agricoles pour la préservation du patrimoine naturel.

Sur les sites Natura 2000 « Trois Marais » les mesures proposées à la contractualisation se concentrent exclusivement sur des habitats d'intérêt communautaire ou sur des habitats d'espèces d'intérêt communautaires à vocation pastorale. En pratique il s'agit d'adapter, en concertation avec les éleveurs, un calendrier de pâturage

favorable à l'expression des habitats et des espèces à enjeux, et de compléter éventuellement cette gestion pastorale par un entretien du milieu (gyrobroyage, écobuage).

En 2023, 24 exploitations ont été accompagnées par l'animateur Natura 2000 en vue de la contractualisation de mesures agro-environnementales et climatiques (MAEC). Parmi ceux-ci, 21 agriculteurs ont contractualisé des MAEC entre Crau Camargue et Alpilles dont 18 sur le territoire du Parc de Camargue.



Figure 3 : Cladiaie

- Projet de restauration des marais de Joyeuse Garde

Un couple de propriétaire de la vallée des Baux, envisage un projet de restauration écologique sur un polder drainé par l'activité agricole depuis plus de 50 ans. Le propriétaire a contacté le Parc des Alpilles et le Parc de Camargue pour avancer sur son projet, et plusieurs échanges et visites de terrain ont eu lieu. Le Parc de Camargue a contacté la Tour du Valat qui confirme l'intérêt de porter un projet pionnier de restauration écologique sur ce secteur d'anciennes tourbières méditerranéennes. Par ailleurs, le Parc de



Figure 4 : domaine de Joyeuse Garde

Camargue a également sollicité l'Agence de l'eau qui a manifesté son intérêt dans la contribution du financement de ce projet. Plusieurs réunions et échanges ont eu lieu afin de

fédérer l'ensemble des acteurs qui pourraient contribuer à ce projet, à commencer par les partenaires techniques et financiers en vue de la réalisation d'une étude préalable qui permettra de choisir un scénario de restauration. Lors du Comité de pilotage en novembre 2023 organisé chez les propriétaires au domaine de Joyeuse Garde, le Parc naturel régional des Alpilles s'est proposé pour porter le projet de restauration appuyé par un ensemble de partenaires (Tour du valat, A ROCHA, CEN PACA, SIVVB, PNRC). Le démarrage de l'étude est prévu pour 2024.



Figure 5 : atelier de concertation

- Atelier de concertation.

En novembre 2023 le Parc de Camargue a organisé des ateliers de concertation traitant de l'animation Natura 2000 « Trois Marais ». Les participants ont pu s'exprimer, donner leur avis et partager leur expérience sur l'animation réalisée depuis 2010. Cet atelier d'échange a donné l'occasion aux acteurs et usagers des sites Natura 2000 Trois Marais de faire part de leurs attentes et de proposer des actions pour la prochaine convention d'animation 2024-2027. Le comité syndical du Parc de Camargue,

suite aux retours favorables exprimés par le territoire lors de ces ateliers a donné un avis favorable à la poursuite de l'animation des sites Natura 2000 « Trois Marais » sur la période 2024-2027.

- Chantier de restauration des marais de Beauchamp.

Suite à une visite du conservatoire botanique national de Méditerranée en juin 2023 sur les marais de Beauchamp, la station de Sénéçon des Marais historiquement connue a été confirmée comme étant la dernière station de la Région Provence-Alpes-Côte-d'Azur. L'espèce qui affectionne les milieux ouverts est menacée de disparition sur le secteur par la fermeture du milieu notamment par la colonisation par les frênes. Le Parc de Camargue a sollicité l'intervention du CEN PACA pour la mise en place d'un chantier Eco-TIG (travaux d'intérêt général). Ces travaux réalisés en septembre 2023 en partenariat avec le CEN PACA, la commune d'Arles et le groupement cynégétique arlésien a permis, par des opérations d'annelage des arbres et de débroussaillage, de restaurer un milieu ouvert davantage propice à l'expression du sénéçon des marais.



Figure 6 : Sénéçon des marais